

Flash Accueil

Le journal d'information à destination des
accueillant(e)s autonomes,
maisons d'enfants,
haltes accueil

Bonne année !

Décembre 2010 - n°6



Dans ce numéro:

	EDITO	
		3
	AU QUOTIDIEN	
La continuité		4
	SANTE	
L'accueil des enfants malades		6
Tableau d'éviction		8
Certificat de maladie		9
	JURIDIQUE	
Les relations entre les Agents de l'ONE et les Milieux d'accueil		10
Pourquoi pas l'excellence?		10
L'ONE et vous, quelles collaborations?		11
	ZOOM SUR...	
Accueillant(e) autonome: une richesse active et partagée		13
	ACTUALITE	
A la rencontre de la FEDAJE		15
6 clés pour ouvrir son milieu d'accueil		16
Tapis-Puzzle: les précautions à prendre		18
	RECETTE	
Le chicon ou l'endive belge		19
Pâtes au chicon et saumon		19
	AGENDA	
Du côté des formations...		20
Vœux 2011		22



Chers professionnels de l'enfance,



Pour la deuxième année consécutive, j'ai le plaisir, à travers le Flash Accueil, de m'adresser à vous et de profiter de cette nouvelle année pour faire un tour d'horizon des événements qui se sont déroulés en 2010.

Que nous évoque 2010?

Tout juste sorti de presse, le kit de démarrage «6 clés pour ouvrir son milieu d'accueil», à l'usage des porteurs de projets, est le résultat d'un travail de longue haleine et d'un vaste processus de concertation. Ce guide pratique sera présenté dans le courant du 1^{er} semestre 2011 aux agents de terrain de l'ONE dans l'ensemble des subrégions et diffusé en fonction des demandes déterminées.

Fin du mois d'octobre, s'est tenue une table ronde «maisons d'enfants», en présence des fédérations représentatives du secteur. Cette rencontre, tant conviviale que fructueuse, a permis notamment de faire le point sur l'état des lieux de ces structures d'accueil et, plus particulièrement, de présenter l'état d'avancement des 7 axes de travail issus des conclusions de l'étude sur la situation, y compris financière, des maisons d'enfants. Le Ministre de tutelle, par la voix de son chef de cabinet adjoint, a réaffirmé sa volonté manifeste de soutenir le secteur non subventionné.

On ne peut traverser 2010 sans relever la présence et la continuité du Flash Accueil, trait d'union entre l'ONE et vous-mêmes, professionnels de l'enfance.

Les thématiques se multiplient et l'actualité est partagée dans les meilleurs délais. L'agenda 2011 foisonne déjà de quantité de sujets!

Parlons de 2011...

D'une manière générale, l'année 2011 sera consacrée à la poursuite de création et d'adaptation d'outils en vue de soutenir, tant le personnel des maisons d'enfants, des haltes accueil, que les accueillant(e)s autonomes. A ce propos, une brochure infrastructure, spécialement conçue pour les accueillant(e)s, devrait paraître dans les prochains mois. Il s'agit d'une version davantage illustrée, précisant les modalités de mise en œuvre de l'arrêté, dans le cadre de l'accueil de type familial.

S'agissant de la formation continue pour les professionnels de l'accueil, le processus de réflexion et de mise en œuvre de programmes adaptés aux réalités professionnelles du secteur non subventionné - collectif et familial - se poursuit.

Dans un même esprit, les agents de terrains de l'ONE - coordinateurs accueil et agents conseil - continuent leur travail de soutien et d'accompagnement, assurant ainsi le maintien de la qualité et les liens avec les professionnels des milieux d'accueil. Enfin, dans l'objectif de répondre aux difficultés rencontrées dans le secteur des maisons d'enfants, la mise en place du dispositif expérimental de coaching, à destination des promoteurs sur l'ensemble des subrégions, devrait voir le jour dans la seconde moitié de l'année.

Nombreux projets, nombreuses attentes, je me réjouis de les partager avec vous et vous souhaite, à toutes et tous, une heureuse année 2011!

Benoit Parmentier
Administrateur général



La continuité¹



Un mot clé pour assurer le développement psychosocial de l'enfant et pour guider les pratiques d'accueil. Assurer la continuité se définit souvent par son contraire. Il s'agira «de ne pas être interrompu», «interruption qui se présente dans l'étendue d'un corps..., dans le déroulement d'un phénomène»².

Chez le tout petit, le développement physique et psychique sont intrinsèquement liés. La création, le tissage des liens indispensables à l'épanouissement de l'enfant ne peuvent se réaliser qu'au travers d'un sentiment de sécurité dans la relation avec les adultes qui s'occupent de lui. C'est un apprentissage progressif qui mobilise toutes les facultés en construction de l'enfant. La fragilité du tout petit vient aussi de cette acquisition progressive de la capacité à s'ouvrir au monde, à construire les bases de sa personne unique et entière. Eviter les ruptures permet d'établir, de maintenir ou de consolider les relations et les liens d'attachement nécessaires à son développement.

Dans la délégation que donnent les parents, lorsqu'ils confient leur enfant, assurer la continuité passe par un dialogue approfondi visant l'établissement d'une relation de confiance, la connaissance de l'enfant et le regard que chacun porte sur lui, l'échange autour des options éducatives de chacun et la façon dont on s'occupe de lui. De là, peut naître, outre l'autorisation implicite donnée à l'enfant de se sentir bien, de se construire aussi avec quelqu'un d'autre, la stabilité nécessaire à l'anticipation du déroulement des situations.

Il s'agira aussi de prendre en compte ce que l'enfant nous dit, au travers de ses manifestations de bien être ou non, au travers de son activité, de façon à ajuster les pratiques de tous vis-à-vis de lui-même. Pour assurer cette continuité en

tenant compte des capacités du tout petit, il s'agira de poser un cadre prévisible pour l'enfant, soit de créer autour de lui un environnement le plus stable possible qu'il s'agisse de limiter le nombre d'adultes qui s'occupent de lui ou encore d'assurer une similitude dans la façon dont on s'occupe de lui. Les gestes posés seront alors similaires et répétés, assurant une cohérence dans les pratiques des différents intervenants éducatifs. Certes, des surprises ou de petits changements sont possibles, mais ils doivent être introduits petit à petit et adaptés aux capacités de l'enfant.

Par ailleurs, le nouvel environnement ne peut être connu de l'enfant et reconnu par lui d'une fois à l'autre, que si l'accueil est suffisamment régulier. De même, dans l'accueil à caractère collectif, l'organisation doit permettre des moments privilégiés de relation avec l'adulte, des moments répétés de relation où l'on n'est disponible que pour lui.

Dans un accueil à caractère collectif, lorsque le nombre d'enfants n'est pas très élevé, on entend souvent dire que tou(te)s s'occupent de tous les enfants. Certes, il n'est pas toujours possible que la même personne prenne en charge tout le temps un enfant donné, mais pour qu'une réelle attention soit portée à chacun en particulier, pour que la stabilité des gestes, des façons de faire, des intonations... soient compréhensibles et porteuses de sens, le nombre d'adultes qui s'occupe de lui doit être le plus restreint.

1. Voir aussi la brochure «Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3ans)» - A la rencontre des enfants; Repère 7: «Assurer une continuité dans l'accueil»; pp19-27».
2. Cf. Petit Larousse illustré, 1992

«Avoir un enfant dans sa tête», c'est aussi «avoir sa famille, son entourage en tête... Il n'est donc pas aisé pour l'accueillante de multiplier l'attention qu'elle porte à chaque enfant»... Intervenir auprès de l'enfant, de manière privilégiée, en utilisant sa connaissance fine, permet à l'enfant d'être plus autonome par la suite.

Chez une accueillante à domicile, présenter la famille de l'accueillante (photos, rencontre pendant la période de familiarisation, à l'arrivée, au retour) permet au parent de connaître l'environnement dans lequel leur enfant va évoluer. On évite ainsi les questions et parfois les inquiétudes liées à des rencontres fortuites «mais qui est le jeune homme dans le fauteuil?» et leurs corolaires sur les soins donnés à l'enfant «reçoit-il toute l'attention nécessaire?», «qui s'occupe de lui?...».

Le métier d'accueillante à caractère familial peut parfois être ressenti comme un isolement. Sans vouloir couper l'accueillante de ses relations sociales, on veillera, toutefois, pour assurer un maximum de stabilité à l'environnement des enfants, à éviter ou à aménager l'horaire des personnes qui passent au domicile familial. Il s'agit aussi de rester disponible pour les enfants. De même, la présence autour des enfants d'un grand nombre d'adultes peut être préjudiciable. Quid de la partie de cartes du mari prépensionné dans l'espace habituellement occupé par les enfants?

Nadine Marchal
Coordinatrice Accueil ONE

Luc Bourguignon
Conseiller Pédagogique ONE





L'accueil des enfants malades



Des enfants malades sont régulièrement accueillis dans les milieux d'accueil car les maladies chez les enfants en bas âge sont particulièrement fréquentes, surtout pendant la période hivernale.

Un relevé réalisé dans 65 crèches de la région liégeoise a démontré qu'en hiver, en moyenne **1 enfant sur 2** disposait d'un certificat médical pendant le mois, celui-ci servant soit à justifier une absence, soit à préciser le traitement à donner à l'enfant. En été, **1 enfant sur 3** disposait un certificat médical pendant le mois. Ces chiffres moyens cachent cependant une grande variabilité entre les milieux d'accueil car, dans cette même enquête, le pourcentage d'enfants malades (avec certificat) pendant les mois d'hiver variait d'une crèche à l'autre de 18% à 97%.

Pour quelles raisons les jeunes enfants dans les milieux d'accueil sont-ils souvent malades?

Les maladies se transmettent facilement d'un enfant à l'autre et d'un adulte à un enfant, soit par la voie respiratoire (on respire les microbes d'une personne proche lors de la toux, l'éternuement, les embrassades...), soit par la voie digestive (les aliments, objets ou doigts mis en bouche sont contaminés par des microbes). On le voit, la transmission des microbes peut se faire de manière **directe**, d'une personne à une autre, ou d'une manière **indirecte**, si les objets et équipements sont eux-mêmes contaminés.

Les jeunes enfants portent très souvent les jeux et les mains à la bouche. Ces jeux peuvent être contaminés car ils sont partagés par un grand nombre d'enfants. Les enfants sont par ailleurs plus fragiles car ils n'ont pas encore acquis un grand registre sur le plan de leur immunité (ils rencontrent certains microbes pour la première fois) et les maladies peuvent se développer de manière plus grave ou même fulgurante.

Les adultes qui interviennent dans les soins pour donner à manger ou changer les enfants, par exemple, représentent aussi des agents de transmission des microbes d'un enfant à l'autre.

Peut-on agir dans le milieu d'accueil pour limiter la transmission des maladies?

Tout ne peut être évité car les jeunes enfants sont proches les uns des autres et les microbes se transmettent souvent alors que l'enfant n'a pas encore de signes évidents de maladie. Cependant les mesures d'hygiène individuelle et d'hygiène de l'environnement jouent un grand rôle pour limiter la propagation des maladies.

- **L'hygiène individuelle:**

C'est bien entendu le lavage des mains qui constitue le geste primordial. L'équipement du lavabo doit prévoir un savon liquide et un distributeur de papier ainsi qu'une poubelle à pédales. Le nombre de situations où il faut se laver les mains est très important: à l'arrivée dans le milieu d'accueil et au départ de celui-ci, après chaque change, après être allé aux toilettes ou avoir aidé un enfant à y aller, avant de manger ou de manipuler des aliments et après ces activités, après chaque contact avec des liquides biologiques (sang, sécrétions nasales...), après avoir aidé un enfant à se moucher ou après s'être mouché, avoir toussé, éternué, avant de changer un pansement et après l'avoir fait, avant de prendre la température d'un enfant et après, avant de préparer et administrer un médicament (crème, gouttes...) à un enfant et après l'administration, après avoir touché une surface sale ou du matériel souillé, après

avoir joué dans le sable ou la terre et chaque fois qu'on le juge nécessaire. Il est très utile d'avoir à sa disposition (dans la poche) une **solution hydro-alcoolique sous forme de gel** pour toutes les situations où l'on n'a pas le temps ou la possibilité de se laver les mains de façon adéquate. La désinfection par le gel hydro-alcoolique peut également compléter le lavage des mains si celles-ci ont été souillées par des sécrétions (régurgitations, sécrétions nasales...).

- **L'hygiène de l'environnement:**

A ce niveau, 3 points sont essentiels:

Connaitre les équipements et objets à risque important de contamination: petits jeux et hochets mis en bouche, poubelles, lavabos, petits WC, coussins à langer, poignées de porte, surfaces où l'on dépose ou prépare des aliments... sont les objets et équipements qui nécessitent une hygiène rigoureuse.

Privilégier le lavage avec un détergent plutôt que la désinfection. Les désinfectants doivent être utilisés avec parcimonie car ils peuvent être toxiques et néfastes pour la santé des enfants. Il est préférable de laver régulièrement avec un détergent simple les objets repris ci-dessus. Un papier de soie ou un essuie individuel peut être placé pour chaque enfant sur le coussin à langer. Les hochets et jouets mis en bouche doivent être régulièrement remplacés et lavés au lave vaisselle. Pour les plus petits (moins de 7-8 mois), on peut aussi prévoir 2 à 3 objets individuels.

La désinfection est nécessaire en cas de souillure par des liquides biologiques. Elle peut se faire par l'eau de javel, en l'absence des enfants, ou

par un dérivé d'ammonium quaternaire, en présence des enfants.

Peut-on accueillir tous les enfants malades?

Certains enfants ne peuvent être accueillis car la maladie qu'ils présentent est dangereuse pour la collectivité et/ou très contagieuse. C'est le cas, par exemple, des gastro-entérites, de la varicelle, de l'hépatite A, des méningites, etc. Ces maladies sont reprises avec la durée d'éviction dans le tableau ci-contre. Les parents doivent recevoir ce tableau pour information dès l'entrée à la crèche. Dans d'autres cas, les enfants ne seront pas accueillis ou invités à retourner chez eux car leur état général est inquiétant (difficultés respiratoires, vomissements, somnolence, température élevée ne cédant pas malgré la prise de paracétamol...) Dans ce cas, un examen médical est nécessaire rapidement et les parents sont invités à consulter leur médecin. Un certificat médical doit être remis par les parents lorsque l'enfant doit recevoir un traitement dans le milieu d'accueil. Le certificat précise aussi si l'enfant peut ou non fréquenter le milieu d'accueil. Il est recommandé de fournir aux parents le modèle de certificat élaboré par l'ONE ci après.

L'accueil des enfants malades est possible dans tous les milieux d'accueil, à condition de respecter certaines règles (évictions, certificats), d'avoir une hygiène rigoureuse pour limiter les transmissions et de prévoir une surveillance adéquate des enfants malades pour détecter toute aggravation de leur état général nécessitant une consultation médicale.

Marylène DELHAXHE
Conseillère Pédiatre ONE



Tableau d'éviction

MOTIF DE L'ÉVICTION	DURÉE DE L'ÉVICTION
Rougeole	Jusqu'à la disparition des symptômes – minimum 5 jours après le début de l'éruption.
Oreillons	9 jours après le début de la tuméfaction parotidienne.
Coqueluche	Au minimum 5 jours à partir de l'instauration d'une antibiothérapie efficace attestée par certificat médical (traitement antibiotique à continuer 14 jours).
Gastro-entérite	Tant que les selles sont liquides et fréquentes (3 selles diarrhéiques) Retour possible dès que les selles sont molles ou normales quel que soit le résultat de l'examen bactériologique des selles (exception: shigella, coli pathogène O 157 H 7).
Hépatite A	Jusqu'à guérison clinique et disparition de l'ictère, au minimum une semaine après le début des symptômes.
Pharyngite à streptocoques hémolytiques du groupe A ou scarlatine	24 heures à partir du début d'une antibiothérapie efficace attestée par certificat médical.
Méningite à Haemophilus Influenzae B	Jusqu'à guérison clinique et après chimioprophylaxie par Rifampicine (élimine portage), ou ciproxine si l'infection n'a pas été traitée par une céphalosporine de 3e génération.
Méningite à Méningocoques ou Méningococcémie	Jusqu'à guérison clinique et après chimioprophylaxie par Rifampicine (élimine portage), ou ciproxine si non traitée par céphalosporines de 3e génération.
Tuberculose active potentiellement contagieuse	Jusqu'après l'instauration du traitement anti-tuberculeux; retour avec certificat de non contagion.
Varicelle–Zona	Jusqu'à ce que les lésions soient toutes au stade de croûtes (généralement 6 jours après le début de l'éruption).
Stomatite Herpétique	Jusqu'à la guérison des lésions.
Impétigo important	24 heures après le début du traitement
Gale	48 heures après l'instauration du traitement
Pédiculose massive	Jusqu'à l'instauration du traitement

SANTÉ

8

Certificat de maladie



Je soussigné, Docteur en médecine, certifie avoir examiné

.....

Il ne peut fréquenter son milieu d'accueil

Du au inclus

pour cause de maladie

Son état lui permet de fréquenter le milieu d'accueil

Sauf complications, l'enfant pourrait réintégrer le milieu d'accueil le

Traitement à administrer dans le milieu d'accueil :

.....

Dose.....

Fréquence journalière.....

Du au.....

Date

Cachet

Signature

SANTÉ

6



Les relations entre les Agents de l'ONE et les Milieux d'accueil

Pourquoi pas l'excellence?

Etre accueillant(e), c'est exercer une profession dans le secteur de la petite enfance, lequel est en constante évolution. C'est aussi être un(e) vrai(e) professionnel(le) sachant affronter positivement les difficultés qui y sont inhérentes. Elles sont d'ordre administratif mais aussi relationnel. Ceci est d'autant plus vrai que l'accueillant(e) travaille souvent seul(e).

Comment alors accomplir efficacement ce métier sans une formation adéquate et sans pouvoir bénéficier d'un accompagnement professionnel proche de vos réalités? L'ONE, par le biais de ses Agents conseil, veut mettre à votre disposition des outils de travail adaptés, régulièrement mis à jour, pour vous permettre d'optimiser votre travail.

Aujourd'hui, l'exercice d'une profession implique la prise en charge de responsabilités liées à l'existence d'un cadre législatif et administratif de référence. Il vous appartient dès lors de le respecter. Y sont précisées les règles et les procédures à appliquer. Les contacts quotidiens avec les parents des enfants accueillis supposent aussi de mettre en place de bonnes modalités de comportement: elles sont indispensables à votre mission.

L'ONE, via l'intervention de ses Agents conseil, ne peut vous laisser seul(e)s face à ces nombreuses responsabilités. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'opportunité d'une formation initiale étoffée, suivie par les phases successives liées à l'autorisation qui vous sont imposées. Autant d'étapes nécessaires pour que vous soyez capables du meilleur savoir-faire possible et d'un savoir-être tout aussi indispensables! Par ailleurs, même si ces préalables ont été exécutés parfaitement, les Agents conseils ont imaginé une check-list facile à consulter, élaborée sous forme de brochure de référence, vous aidant à baliser, avec sécurité, votre quotidien.

Ce document, bientôt disponible auprès des Agents conseil, vous permettra, en outre, de comprendre les obligations majeures qui vous incombent et dont voici le rappel. Vous ne pouvez, en effet, ignorer que vous devez:

- ✦ souscrire une assurance en responsabilité civile et professionnelle;
- ✦ vous inscrire à une caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants;
- ✦ fournir les preuves de bonne santé physique et psychique pour vous-même et les membres de votre famille, annuellement;
- ✦ rédiger et faire respecter le Règlement d'Ordre Intérieur;
- ✦ mettre en œuvre le projet d'accueil que vous avez défini et, chemin faisant, le faire évoluer;
- ✦ tenir un registre des présences et un dossier administratif pour chacun des enfants accueillis;
- ✦ informer l'ONE de tous les changements relatifs à votre activité professionnelle;
- ✦ suivre des formations continues en rapport avec votre métier.

Notre souhait!

Puisse l'outil de travail être une base d'informations utiles et sécurisantes à laquelle vous pourrez, en chaque circonstance, vous référer. Sachez aussi que l'ONE et ses Agents conseil sont et seront constamment à vos côtés pour vous aider à obtenir les meilleurs résultats dans l'accomplissement de votre mission!



Patricia COLLARD
Béatrice DUCHESNE
Agents conseil ONE

L'ONE et vous, quelles collaborations ?

Vous êtes accueillant(e) autonome, professionnel(e) dans une maison d'enfants ou responsable de la direction de celle-ci : quelles sont les relations à créer, à entretenir avec l'ONE ?

Le chemin se construit avec les agents de l'ONE dès votre premier contact téléphonique. Vous êtes en attente d'informations pour ouvrir votre milieu d'accueil. Quels types de milieu d'accueil (familial ou collectif - subventionné ou non...)? Où? Quelles sont les normes à respecter? Quelles sont les exigences pour exercer ces métiers de l'accueil de la petite enfance? Bref, une multitude de questions se posent lorsqu'un projet de milieu d'accueil voit le jour.

Les **Agents conseils** ou les **Coordinateurs accueil** vous accompagnent dans l'élaboration de votre projet jusqu'à son ouverture:

- ✦ ils vous donnent des outils d'informations (différentes législations, brochures...);
- ✦ ils vous accompagnent, selon vos besoins, dans la création de votre projet ainsi que dans sa mise en œuvre;
- ✦ ils donnent leurs avis sur votre règlement d'ordre intérieur et votre projet d'accueil, conformément au Code de qualité de l'accueil.

Néanmoins, d'autres acteurs interviennent à l'ONE, comme l'Administration subrégionale dont vous dépendez. Cette Administration se prononcera sur votre demande d'autorisation sur base d'un rapport remis par l'agent compétent de l'Office (l'Agent conseil ou le Coordinateur accueil). Toutefois, cette Administration peut également notifier une mise en demeure, voire un retrait d'autorisation, selon certains manquements constatés et non modifiés. Le lien avec ce dernier se fait aussi avec l'appui du **Coordinateur subrégional** de votre subrégion.

Durant vos années de fonctionnement, vous êtes surtout en relation avec un Agent conseil ou avec un Coordinateur accueil, selon votre type d'accueil. Leurs rôles portent principalement sur:

- ✦ l'accompagnement dans votre travail au quotidien;
- ✦ la vérification des normes en vigueur, ainsi que la qualité de l'accueil.

En effet, votre secteur de travail est en constante évolution et touche beaucoup de domaines différents, ce qui mérite un suivi particulier à plusieurs niveaux, notamment :

- ✦ *au niveau législatif*: sur la réglementation générale des milieux d'accueil, en matière de capacité d'accueil, de sécurité incendie, de sécurité alimentaire...
- ✦ *au niveau des connaissances de l'enfant*: son développement physique, psychique, affectif, ses besoins...
- ✦ *au niveau des attentes des parents*: Comment communiquer? Comment se présenter? Le règlement d'ordre intérieur et votre projet d'accueil seront deux outils très importants: comment les présenter de manière à ce qu'ils deviennent de vrais outils de communication?
- ✦ *au niveau de l'environnement de l'enfant*: comment améliorer les infrastructures, diversifier le matériel de puériculture, veiller à la prévention des pollutions intérieures...
- ✦ *au niveau de votre statut professionnel*: les obligations en matière de déclaration fiscale de revenus, les assurances, les certificats médicaux,...





✦ *au niveau des formations continues*: la responsabilité que vous assurez dans votre activité professionnelle vous oblige, non seulement, à répondre aux conditions de formations de base mais également à poursuivre des formations continues auprès de l'opérateur de formation de votre choix.

Les agents que vous êtes amenés à rencontrer ne peuvent être experts dans tous les domaines. Dès lors, ils vous orienteront vers d'autres services plus appropriés ou compétents pour répondre à des matières plus spécifiques. Ces services peuvent être internes ou externes à l'ONE.

Certains agents travaillent en étroite collaboration avec d'autres intervenants de l'ONE parmi lesquels:

- ✦ les conseillers pédagogiques pour le domaine psychopédagogique;
- ✦ le conseiller médical pour la santé en collectivité;
- ✦ la Direction juridique;
- ✦ la Direction de la Coordination de l'accueil ou le Service des milieux d'accueil non subventionnés de l'Administration centrale de l'Office;
- ✦ les diététiciennes...

Quelles formes peuvent prendre nos rencontres?

En général, les rencontres sont programmées en concertation mutuelle entre vous et les agents de l'ONE. En effet, trouver un moment privilégié pour se parler est indispensable; se fixer des objectifs de rencontre permet de préparer des questions et de réfléchir ensemble sur les pistes à creuser.

Néanmoins, plusieurs formules se déclinent selon les situations vécues:

- ✦ il arrive en effet que **vous soyez l'auteur d'une demande de visite**, suite à un événement particulier ou une nouvelle orientation (obligations légales). Un échange sur votre réalité dans votre milieu d'accueil devient indispensable pour la continuité de votre projet;
- ✦ parfois, **c'est l'ONE qui sollicite une rencontre** pour maintenir le lien, pour évaluer ensemble l'évolution de votre milieu d'accueil et réfléchir sur les modalités d'amélioration de la qualité de l'accueil;
- ✦ par ailleurs, il arrive que **des parents nous interpellent**. Dès lors, l'agent cherche avec vous à comprendre la situation et à construire des pistes de solutions;
- ✦ enfin, mais **plus rarement**, des visites de contrôle peuvent être réalisées lorsque des attentes particulières sont notifiées, soit par l'agent de l'ONE et/ou par le Comité subrégional.

En conclusion, elle est aujourd'hui bien loin la période où l'accueillante ou les milieux d'accueil collectifs assumaient un rôle de «garde» de l'enfant et devaient répondre au mieux à ces besoins primaires: manger, boire, dormir et être changé.

Votre métier est complexe et requiert d'énormes connaissances en termes de savoir faire et de savoir être.

Notre collaboration est indispensable et sera d'autant plus constructive si une relation de confiance s'installe et s'entretient, en toute reconnaissance professionnelle!

Katrien Michel-Goffaux
Coordinatrice accueil ONE



Accueillant(e) autonome: une richesse active et partagée

«J'ai rencontré Sylvie, il y a 20 ans! Je venais d'avoir mon fils ainé et l'infirmière de l'ONE m'a donné ses coordonnées car je cherchais une accueillante.

Très vite, nous nous sommes bien entendues, sommes devenues amies et rendues compte que nous avions la même vision des choses en matière d'accueil.

Il faut préciser que je suis puéricultrice de formation et que depuis toujours, mon rêve était d'ouvrir mon propre milieu d'accueil.

Nous nous sommes renseignées pour nous installer comme co-accueillantes ; mais à cette époque, ce statut n'existait pas et nous avons essayé un refus. Sylvie a continué comme accueillante et moi, dans un tout autre domaine.

Il y a 2 ans, j'ai choisi de franchir le pas en devenant, à mon tour, accueillante. Quitter un emploi de salarié qu'on occupe depuis 23 ans n'est pas chose aisée mais cela devenait vital pour moi de réaliser mon projet!

Sylvie m'a aidée à franchir ce cap en m'épaulant, en me montrant la marche à suivre, en me permettant de me remettre dans le coup et en me laissant lui donner un coup de main. Puis, j'ai rencontré Madame E. Dubois et Madame B. Duchesne (Agents conseil) qui m'ont écoutées et apportées leurs précieuses aides.

Depuis, je savoure chaque jour le bonheur d'être au «service» des petits! C'est un métier passionnant, motivant,... même si il n'est pas de tout repos!! J'ai repris le chemin de l'école aussi en suivant la formation de directrice de maison d'enfants à IFAPME. Pourquoi? Pour me re-familiariser avec les différents aspects de la profession et puis, je souhaitais travailler en équipe! J'ai donc tout naturellement proposé à

Sylvie de me suivre dans cette aventure. Après mûres réflexions, de part et d'autre, nous n'avons pas franchi cette étape mais une autre qui est tout aussi chouette!

En effet, nous avons revu notre projet d'accueil et indiqué que, tout en gardant chacune notre milieu d'accueil, nous collaborerions ensemble. Concrètement, chaque jour, nous nous téléphonons (un court instant!) pour savoir comment ça se passe pour l'autre, les joies et les difficultés rencontrées par rapport aux enfants, aux parents...

Car, c'est un métier où l'on est autonome mais assez seule. Partager notre vécu nous fait du bien, on se soutient, on partage, on se remotive et on se décharge parfois aussi... Il y a bien sûr les formations continuées organisées par l'ONE, la FEDAJE, les agents conseils et de rares initiatives privées (merci Paty!) de groupes de paroles sur le net pour soutenir les accueillantes mais, au quotidien, tout n'est pas toujours rose! Grâce au regard qu'on porte l'une et l'autre sur nos pratiques, on évite de tomber dans une routine, on se stimule et on se remet en question sans cesse!

...En fonction du nombre d'enfants et de leur rythme, nous voyons nos possibilités pour soit une petite promenade afin de nourrir les poules, les moutons ou les chevaux du quartier, soit pique-niquer, soit organiser, chez Sylvie ou chez moi, une séance de marionnettes, une découverte culinaire, un atelier contes, peintures, jeux libres... une à deux fois par semaine.»





Sylvie en profite toujours pour réaliser quelques magnifiques photos pour immortaliser ces instants! Pour les enfants, c'est un partage, un temps de rencontre avec d'autres copains pour leur ouvrir d'autres horizons. Pour nous, c'est très riche de pouvoir être deux; ça nous permet de travailler plus en profondeur et de réaliser des activités avec les plus grands, tout en étant disponibles pour les petits. De plus, si l'une d'entre nous est en congé ou malade, l'autre peut (si elle en a la possibilité) accueillir un enfant de manière exceptionnelle. Et ça se passe au mieux car les enfants sont très à l'aise, tant avec les lieux, qu'avec chacune de nous.

Les parents en sont plutôt contents! Une confiance s'est installée. Les enfants leur racontent qu'ils sont allés tantôt chez Sylvie, tantôt chez Brigitte et ce qu'ils y ont réalisé. De plus, lors de rares «dépannages», les parents sont contents de trouver quelqu'un qui connaît leur enfant dans un lieu familial.

Je suis heureuse de mon choix et de cette collaboration qui me rend plus forte!



Madame VAN PARIJS
Accueillante autonome ONE

ZOOM SUR...

14



A la rencontre de la FEDAJE

La fédération des milieux d'accueil autonomes collectifs et familiaux. Elle regroupe les sections provinciales (AJE) qui rassemblent les accueillants autonomes et les maisons d'enfants de chaque province, en ce compris Bruxelles.

Ses buts...

Ils sont essentiellement de veiller à la représentation, la valorisation, la défense et la reconnaissance des milieux d'accueil autonomes en Communauté française. Ses actions reposent sur le respect des personnes concernées: enfants, parents et professionnels de la petite enfance.

Son histoire....

La FEDAJE est née en 1989 à l'initiative d'accueillantes namuroises qui ont fondé une ASBL dont l'objet est la promotion et la valorisation de la profession alors appelée de «gardienne» d'enfants et de responsables de maisons d'enfants. Ce projet aura vite suscité des émules puisque les autres provinces ont créé, dans les années suivantes, leur section et que celles-ci se sont toutes regroupées au sein d'une fédération commune en 1991.

Ses missions et services....

La FEDAJE a notamment pour missions et services aux membres de :

- † Offrir un soutien méthodologique et logistique lors de la mise en œuvre de projets de structures d'accueil, soit par des maisons d'enfants soit par des accueillant(e)s;
- † Organiser des séances d'informations abordant différentes thématiques relatives aux professions précitées;
- † Proposer des formations pour les professionnels de la petite enfance, en partenariat avec des organismes de formations agréés par l'ONE;

- † Prendre contact et créer des liens privilégiés avec les intervenants du secteur de la petite enfance qu'il s'agisse de l'ONE ou des responsables politiques de la Communauté française, de la Région wallonne et de l'Etat fédéral;
- † Veiller à ce que la FEDAJE soit considérée par ces intervenants comme un interlocuteur incontournable du secteur de la petite enfance, au même titre que les fédérations du secteur subventionné;
- † Développer tous les partenariats utiles à la mise en œuvre des priorités de la fédération et obtenir, en faveur des membres, des conditions intéressantes, avec les services, tels que les secrétariats sociaux, assureurs, fournisseurs réguliers;
- † Rechercher des solutions aux difficultés rencontrées par les professions qu'elle représente;
- † Communiquer aux membres les informations utiles à l'exercice de leur profession, en siégeant activement dans les groupes de travail qui concernent le secteur et au travers du site internet www.fedaje.be;
- † Répondre aux questions spécifiques (juridiques, administratives ou autres) des membres SANS pour autant être un syndicat de ceux-ci. Par conséquent, si la FEDAJE peut communiquer un avis, donner des conseils ; en aucun cas, elle ne représentera un membre en particulier, face à une autorité ou à des parents.

Si vous êtes intéressé(e) ou vous voulez devenir membre, visitez notre site: <http://www.fedaje.be> ou pour tous renseignements, contactez-nous soit par mail: president@fedaje.be, soit par ☎: 0474/41.67.79





6 clés pour ouvrir son milieu d'accueil

Fraîchement imprimé fin décembre 2010, «6 clés pour ouvrir son milieu d'accueil» est un guide pratique qui s'adresse à tous les porteurs de projets, publics ou privés, désireux de créer une structure d'accueil familiale ou collective, subventionnée ou non par l'ONE.

Ce guide a pour vocation de synthétiser la matière, d'apporter un éclairage et des précisions sur la législation et la réglementation en vigueur dans un souci de simplicité, de lisibilité et d'accessibilité à tous.

Les démarches nécessaires au lancement d'un milieu d'accueil et à son bon fonctionnement y sont présentées à travers 6 «clés».

Concrètement, la 1^{ère} clé propose un aperçu général de l'ONE et de ses différents interlocuteurs. Les fonctions des personnes ressources sont clairement expliquées et leurs complémentarités, mises en évidence.

La 2^{ème} clé offre un panorama des milieux d'accueil autorisés, agréés et subventionnés, de type collectif et familial, en distinguant pour chacun d'entre eux leurs particularités.

La 3^{ème} clé décrit les différents métiers, leurs rôles et leurs interactions dans le secteur de la petite enfance.

La 4^{ème} clé aborde les étapes préparatoires à l'élaboration du projet d'accueil:

- ✦ la formation est présentée à partir d'un tableau reprenant les diplômes, en lien avec les différentes fonctions;
- ✦ l'étude de faisabilité a pour objectif de mettre en évidence un ensemble de facteurs qui contribuent à la réussite du projet;
- ✦ la forme juridique est liée au type de structure d'accueil que l'on désire créer. Les différentes formes juridiques sont présentées de manière globale. Les intérêts et contraintes pour chacune d'entre-elles sont précisées;

✦ l'infrastructure est abordée, notamment, à travers les espaces, la sécurité, l'hygiène, le confort, tant pour les enfants, que pour le personnel encadrant; les aspects éducatifs, quant à eux, sont évoqués à travers le projet d'accueil.

La 5^{ème} clé concerne les étapes administratives liées à l'ouverture et au financement éventuel d'un milieu d'accueil. Il s'agit de l'autorisation, de l'agrément et du subventionnement.

La 6^{ème} clé propose un plan financier. Ce programme (téléchargeable sur le site Internet www.one.be) donne un parcours guidé en vue de réaliser une projection financière réaliste de son projet. Ensuite, un panorama général des aides financières clôture le chapitre.

Tout au long des six clés, une attention particulière est posée sur certaines thématiques et ce, à travers les «focus» (focus Santé, Attestation de qualité, CP332...).

Un répertoire, reprenant les textes légaux ainsi qu'un inventaire des brochures de l'ONE, offre un supplément d'informations, en vue d'élargir et d'approfondir ses connaissances. En outre, pour permettre au promoteur d'identifier à quel stade du processus il se situe, une ligne du temps, sur format poster, est insérée dans le livret.

Enfin, dans l'objectif de vérifier la solidité et la viabilité de son projet, un exercice inspiré de la méthode SWOT (de l'anglais, Strengths - Forces -, Weaknesses - Faiblesses -, Opportunities - Opportunités -, Threats - Menaces) est proposé.

Aux intéressés de réaliser l'exercice en l'adaptant à leur propre réalité et de trouver, le cas échéant, des solutions en vue d'optimiser leur chance de mener à bien leur projet d'accueil.

«6 clés pour ouvrir son milieu d'accueil» sera notamment présenté lors des séances d'information dispensées par les coordinateurs accueil et agents conseil et proposé aux candidats intéressés.

Nous souhaitons que, grâce à cet outil, ouvrir son milieu d'accueil n'aura (presque) plus de secrets pour les futurs promoteurs!



Salima Izem
Guichet d'information

Sylvie Lemaire
Développement MANS





Tapis-puzzle: les précautions à prendre

La décision du Ministre Paul Magette

Suite aux analyses effectuées par les services chargés de la sécurité des produits au sein du Service Public Fédéral Economie, Monsieur Paul Magette, Ministre de la Protection des consommateurs, vient d'ordonner le retrait des tapis-puzzle du marché. Les experts ont en effet constaté que nombre de ces tapis, fabriqués en plastique caoutchouteux, contenaient trop de particules nocives, notamment de **formamide**, un produit chimique irritant pour les yeux et la peau. Une exposition à long terme à cette substance est également susceptible d'entraîner des effets toxiques sur la reproduction et le développement. Les jeunes enfants y sont particulièrement vulnérables, car ils goûtent et mettent en bouche tout ce qu'ils trouvent. Selon un communiqué du cabinet ministériel, daté du 10 décembre 2010, les commerçants qui continueraient à vendre ce type de jouet se verraient désormais infliger une amende pouvant s'élever jusqu'à 20.000 euros.

Comment s'informer? Comment agir?

D'ores et déjà, les parents et les professionnels de l'enfance sont invités à s'informer davantage sur le site du Ministère de l'économie. Une [page spéciale](#) est consacrée à cette thématique.

Elle contient deux documents au format PDF:

- ✦ le premier document regroupe l'ensemble des questions que l'on peut se poser à propos du jouet mis en cause, ainsi que les réponses appropriées;
- ✦ le second document reprend une triple liste de tapis-puzzle actuellement en vente.

L'une concerne les tapis dont la conformité a été prouvée, l'autre, les tapis déclarés non conformes et la dernière, ceux dont le facteur de risque n'a pas encore été confirmé. Notons que ces trois listes sont mises à jour régulièrement. Pour les consommateurs désireux de poser des questions plus précises ou qui ne disposeraient pas d'une connexion Internet, un numéro vert a été mis à leur disposition, à savoir le 0800/120 33.

Quelques conseils de l'ONE

Après avoir procédé à ces vérifications, les parents et les professionnels de l'enfance sont conviés par l'ONE à suivre quelques recommandations essentielles quant à l'usage des tapis de jeux:

- ✦ n'utilisez le tapis que selon les directives du fabricant. Si celles-ci mentionnent que l'objet ne convient pas aux enfants de moins de 3 ans, il n'est donc probablement pas conforme aux règles de sécurité plus strictes imposées par la loi aux articles pour bébés;
- ✦ stockez l'emballage en dehors des pièces où vivent les enfants. Cet emballage peut en effet contenir, lui aussi, des substances toxiques non-contrôlées, du fait qu'il ne s'agit pas du jouet lui-même à proprement parler;
- ✦ remplacez immédiatement le tapis dès le moment où des fragments s'en détachent, du fait de son usure;
- ✦ de manière plus globale, il vous est vivement recommandé de renouveler l'air intérieur des pièces de vie au minimum 2 fois par jour et ce, durant 15 minutes.



Communication externe ONE

N'hésitez pas à relire l'article «Tapis puzzle pour enfants, faut-il s'inquiéter?» - Flash accueil n° 4 - Avril 2010 page 12

Le chicon ou l'endive belge



En salade avec des pommes ou des poires, gratiné avec du jambon, braisée avec de l'agneau ou à l'apéro avec des crevettes... le chicon se consomme tout l'hiver.

Pour éviter que les feuilles ne verdissent et qu'il ne devienne plus amer, le chicon doit se conserver à l'abri de la lumière. Il se conserve 6 jours dans le bac à légumes du réfrigérateur. Cru, il ne se congèle pas car il est trop riche en eau.

Les bébés l'apprécient très souvent car lorsqu'il est mixé avec la pomme de terre, il donne une purée très onctueuse.

Les plus grands sont parfois plus réticents pour le manger car son amertume est parfois fort prononcée. Pour la diminuer, une petite astuce est conseillée, il suffit d'évider la base du chicon à l'aide d'un couteau.

Pâtes au chicon et saumon



Ingrédients (pour 1 enfant) :

- + 1 chicon (endive)
- + 3 càc Huile d'olive (dont 1càc pour la cuisson du chicon et 2 càc pour les bébés à la place de la crème)
- + 30 g de dés de saumon fumé ou frais
- + 40 g de pâtes grecques (cru)
- + 20 ml de crème fraîche légère
- + 1 petite pincée d'aneth

Préparation:

- 1) Cuisson des chicons:
Nettoyer le chicon et le couper en petites lamelles.
Faire revenir le chicon dans un peu d'huile et le faire fondre doucement. Lorsqu'il est fondu, ajouter le saumon fumé finement ciselé.
Parsemer l'aneth.
- 2) Cuisson des pâtes:
Pendant ce temps, porter à ébullition de l'eau pour la cuisson des pâtes.
- 3) Lorsque les pâtes sont cuites, ajouter le mélange chicon, saumon, aneth avec les pâtes et la crème. Pour les bébés, la crème peut être remplacée par 10 ml d'huile.

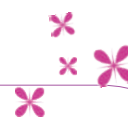
Amal Alaoui
Nathalie Claes
Diététiciennes pédiatriques – ONE

RECETTE

19



Du côté des formations...



Prochaine soirée avec les conceptrices des "Graines d'Amour" le 24 février 2011

Présentation du jeu «Et si on semait des graines d'amour...»

Un outil de développement personnel créé pour les enfants, les familles et les professionnels de l'enfance. Les graines d'Amour sont des cartes avec des messages et des images traitant de divers aspects de la vie: le corps, la nourriture, la terre, les émotions, le respect, la responsabilité, la tolérance, l'amour, la communication, la responsabilité, la non-violence, etc...

Cet outil socio-éducatif a pour objectif, de permettre de découvrir ses propres ressources, d'apprendre à ressentir, d'ouvrir le dialogue, de se responsabiliser, de construire la confiance en soi, l'estime de soi. La conférence développe l'utilisation du jeu en famille ou en milieu professionnel.

Animatrices suisses:

- Tanja Romano, co-créatrice du jeu des graines d'amour, éducatrice et animatrice d'ateliers d'expression pour enfants et adultes
- Corinne Détraz Epicoco, co-créatrice du jeu des graines d'amour, maman d'accueil et consultante en soutien psychologique en formation d'analyse transactionnelle

Leur site: www.etre-ange.com

Dates: le 23 février 2011, OU le 24 février

Lieu: à L'Autrement dit, 91 Chaussée de St-Hubert, 6640 MORHET

Horaires: de 20h à 22h

Tarif: 15 € par personne

Vivre la diversité au quotidien: livres, jeux et jouets à l'assaut des stéréotypes

Ce module fait la chasse aux stéréotypes sexistes, culturels ou sociaux qui se tapissent dans les livres, les jouets et la décoration d'un lieu d'accueil, et propose des alternatives. Il aborde aussi les réactions nécessaires des professionnels aux préjugés exprimés par les enfants.

Objectifs:

- comprendre les modes de construction et de transmission des stéréotypes;
- identifier les stéréotypes véhiculés par le matériel pédagogique dans les milieux d'accueil;
- trouver des alternatives;
- faire des choix favorisant le respect des différences et la place de chacun dans le milieu d'accueil et dans la société;
- réagir aux stéréotypes ou préjugés véhiculés par les enfants.

R.I.E.P.P. • infos 010/86 18 00 • inscription page 107 (Brochure ONE)

Durée: 1 jour (sur demande) Heures: de 9h00 à 16h00 Formation gratuite

Animation: Quentin Verniers BRUXELLES



Analyse systémique des modes de fonctionnement

Comment appréhender, comprendre et «lire» les situations (événements, familles, équipes, projets, etc.) par une approche systémique? Comment souffrir moins de mon empathie tout en étant plus impliqué? Qu'est-ce que la «résistance au changement» et comment la transformer en ressource? A destination des professionnels de terrain (éducateurs, assistants sociaux, enseignants, responsables d'équipes, etc.) à la recherche d'outils pratiques permettant une meilleure compréhension et gestion des situations complexes, nous proposons une formation vivante, interactive et partant de vos expériences en 10 demi-journées (4 heures). Pour toute information, contactez S. WEVERS au 0471/023.278 ou 02/374.16.78. Prochaine session (max. 9 personnes) en février 2011.

Contact: [SyS Consult](#)

Chaussée de Waterloo 796 - 1180 Uccle - Tél: 0471/02.32.78

Site web: www.sysconsult.be

Les émotions professionnelles

Quand: Les samedis 22/01/2011, 19/02/2011, 26/03/2011 et 07/05/2011
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

Thème: Les émotions professionnelles

Lieu: GERARD Emilie Rue de Bourgogne 2 à 5030 BEUZET

Animateur: ASBL FRAJE

Information et inscription: GERARD Emilie 0478/63.71.15

Attention: Ce module est prévu pour 15 personnes!

2e module de formation pour les co-accueillantes (perfectionnement)

Quand: Les samedis 19/02/2011, 05/03/2011 et 30/04/2011

Thème: 2^e module de formation pour les co-accueillantes (perfectionnement)

Lieu: Maison d'enfants «Les Moussaillons» Place Gilles Gérard 9 à 4041 VOTTEM

Information et inscription: A. Duchesne, Président FEDAJE: 0474/41.67.79.

Animateur: ASBL RE-SOURCES ENFANCES





Ont collaboré à ce numéro:

Amal ALAOUI
Anne BOCKSTAEEL
Luc BOURGUIGNON
Nathalie CLAES
Patricia COLLARD
Dr DELAXHE
Noémie DUBOIS
Béatrice DUCHESNE
La FEDAJE
Salima IZEM
Sylvie LEMAIRE
Nadine MARCHAL
Katrien MICHEL-GOFFAUX
Benoît PARMENTIER
Madame VAN PARIJS

Remerciements au Comité d'accompagnement

Mise en page et Graphisme
Ronny DEPETTER
Noémie DUBOIS

Journal d'information diffusé en
1500 exemplaires

Pour tout renseignement et suggestion
mans@one.be
02/542.12.48





D/2011/74.80/02



Éditeur responsable:
Benoît PARMENTIER
chaussée de Charleroi 95
1060 BRUXELLES
☎ : 02/542.12.11

